



RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Le 30 novembre 2020

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

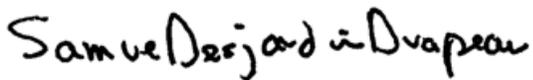
Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2019-2020 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjugurons au « nous » en tout temps.

Cette année fut particulière en raison du 50^e anniversaire de notre établissement, souligné de belle façon tant à l'interne que dans la population. Elle a également été marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a mis fin abruptement à la session d'hiver en présence et qui nous a forcé à modifier plusieurs de nos pratiques pour que nos étudiants puissent terminer leurs cours, tant à l'enseignement ordinaire qu'à la formation continue.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

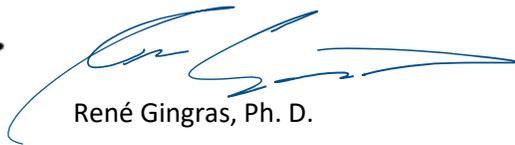
Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Le président du Conseil,



Samuel Desjardins-Drapeau

Le directeur général,



René Gingras, Ph. D.

Table des matières

INTRODUCTION	7
MISSION	7
RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021	10
ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION	10
ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES.....	12
LA GESTION DE NOS RESSOURCES	15
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES	17
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP	22
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES	29
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	30
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	31
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES	32
RÉSULTATS FINANCIERS 2019-2020	33

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel 2019-2020* constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **cro**ys dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **eng**ageons à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
 - le taux de réussite par cours;
 - le taux de persévérance et de diplomation;
 - le taux de placement;
 - le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;

- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

Le premier enjeu du *Plan stratégique 2016-2021* « La réussite et la diplomation », est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au *Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation*), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu « Nos programmes d'études », il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son *Plan stratégique 2016-2021*.

ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Les objectifs liés à l'axe 1 (**la diplomation de nos étudiants**) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie, ainsi que le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite en 1 ^{ère} session	90 %	86,7 %
Réinscription en 3 ^e session (tous programmes, tous collèges)	90 %	79,9 %
Réussite du premier cours de philosophie	80 %	63,3 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études	70 %	65,1 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études aux services adaptés	60 %	71,0 %

De façon générale, le taux de réussite en première session et la diplomation deux ans après la durée des études semblent se stabiliser depuis trois ans, un peu en-dessous des cibles du *Plan stratégique*. Le taux de réussite du premier cours de philosophie demeure préoccupant. La crise sanitaire n'a pas facilité la progression de la réflexion avec les enseignants et le travail devra se poursuivre afin de cibler les éléments qui pourront favoriser l'intégration et la réussite des étudiants dans cette matière (ateliers, littératie, groupe de réflexion). La chute du taux de réinscription à la troisième session de l'an dernier semble se stabiliser, mais à un niveau bien en deçà de la cible du *Plan stratégique*. Le contexte difficile de la session d'hiver 2020 et la situation qui se poursuivra vraisemblablement en 2020-2021 pourraient marquer quelque peu la progression des indicateurs dans la prochaine année.

En ce qui concerne la diplomation des étudiants bénéficiant des services adaptés, il est intéressant de constater que le taux de diplomation deux ans après le temps imparti continue de progresser. En effet, après un bond important souligné dans le rapport de l'an dernier (45 % à 64 %), on constate que la progression s'est poursuivie pour dépasser de plus de 10 points la cible établie au *Plan stratégique*. Une

telle progression témoigne des retombées positives des mesures mises en place pour cette population étudiante.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, deux projets intégrant la pédagogie inclusive ont été accordés dans le cadre de l'annexe budgétaire A-112 (Soutien à la réussite scolaire).

Montants accordés dans le cadre de l'annexe A-112

Projets	Montants payés avec l'annexe A-112
Grille descriptive générique pour les critères de performance récurrents dans le programme <i>Graphisme</i>	45 430 \$
WEBSI (Centre d'aide virtuel en <i>Soins infirmiers</i>)	4 813 \$
Total	50 243 \$

Dans la foulée des outils développés pour favoriser le développement des stratégies de lecture et d'écriture en 2018-2019 (littératie), un projet pilote a été mis en place pour favoriser l'intégration de ces outils dans le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* de manière à favoriser la réussite des étudiants de ce programme, notamment dans les cours défis de la formation générale. Afin de mener à bien cette réflexion, deux enseignants de la formation générale (littérature et philosophie) ont été libérés afin de participer à la réflexion entourant ce projet avec des enseignantes du programme ciblé. La prochaine année devrait permettre de poursuivre la réflexion visant la prise en charge de l'appropriation de ces outils à l'intérieur des cours spécifiques du programme.

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (**les langages**) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives*, ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite du 2^e cours de français	85 %	84,1 %
Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature	Moyenne du réseau (83 %)	80,7 %
Réussite du cours <i>Calcul 1</i>	85 %	84,2 %
Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i>	85 %	82,4 %

Les indicateurs se maintiennent près des cibles du *Plan stratégique*, ce qui témoigne du travail effectué dans les dernières années. Fait à noter : le taux de réussite pour le cours *Méthodes quantitatives* a rebondi après avoir connu une chute brutale l'an dernier. Les travaux du comité créé l'an dernier pour assurer la concertation entre les enseignants autour de l'approche mise en place semblent avoir porté leurs fruits. Il est aussi à noter que le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature

est retombé légèrement en-dessous de la moyenne du réseau après deux années au-dessus. Ce résultat demeure malgré tout au-dessus de la moyenne de 77,5 % pour la planification stratégique 2011-2016.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (**la vie étudiante**) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction. En 2019-2020, nous avons poursuivi la collecte de données sur la rétention. Éventuellement, le bassin de données devrait permettre de tirer des conclusions sur cet indicateur. Le taux de satisfaction des étudiants, quant à lui, devait faire l'objet d'une première évaluation en 2019-2020, mais les événements de la session d'hiver 2020 nous ont forcés à mettre cette consultation de côté encore une fois.

Notre service des relations internationales et de l'information scolaire a réalisé plusieurs activités d'accueil et d'intégration pour nos étudiants internationaux, en plus de les rencontrer afin d'échanger avec eux sur leur appréciation de leur accueil au Cégep.

ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (**l'évolution de nos programmes d'études**) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. En 2019-2020, nous souhaitons poursuivre l'évaluation continue des programmes conformément à notre *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP), toujours selon les six critères d'évaluation proposés par la *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CÉEC). Les événements de l'hiver 2020 nous ont cependant amenés à suspendre le processus d'évaluation continue afin de concentrer les ressources professionnelles sur l'accompagnement des enseignants et des étudiants dans un contexte où les repères étaient à redéfinir. La priorité de la Direction des études a effectivement été orientée vers le soutien à l'adaptation des cours pour terminer la session à distance.

Malgré les événements exceptionnels de la deuxième moitié de la session d'hiver 2020, plusieurs dossiers ont pu cheminer au cours de la dernière année. L'élaboration locale du nouveau programme *Techniques de l'informatique* s'est terminée en 2019-2020. L'implantation de la troisième année du nouveau programme s'amorcera à l'automne 2020. Le processus local d'actualisation du programme *Techniques de design d'intérieur* s'est amorcé en 2019-2020, mais les travaux ont été suspendus en mars 2020. Une demande de report de l'implantation obligatoire du nouveau programme a été acheminée au Ministère afin de repousser cette implantation à 2022 (plutôt que 2021). Le programme de *Soins préhospitaliers d'urgence* a amorcé une révision locale majeure de son programme afin de mieux intégrer les nouveaux protocoles de la profession aux cours de la formation offerte au Cégep de Rivière-du-Loup. Ce travail s'est poursuivi malgré la perturbation des opérations au printemps et l'implantation de la première année du programme actualisé se fera en 2020-2021.

Les processus de révision nationale sont toujours en cours pour les programmes préuniversitaires *Sciences de la nature* et *Sciences humaines*. Pour *Sciences humaines*, la consultation nationale s'est faite au cours de la dernière année et le programme devrait être disponible au cours de la prochaine année. Pour *Sciences de la nature*, les travaux ont été suspendus en 2019-2020 le temps qu'un comité expert

produise un rapport pour orienter la suite du processus. Les travaux ont repris en fin d'année et la consultation du réseau collégial se fera au cours de l'année à venir.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (**l'offre de programmes**) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

La mise en place d'un partenariat avec le Cégep de Chicoutimi pour délocaliser le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisirs* à compter de l'automne 2020 a été confirmée en août 2019. La formation des enseignants en vue de favoriser l'adaptation des cours vers une formule d'enseignement à distance à partir des locaux du Cégep a été un dossier important pour notre conseillère pédagogique attirée aux technopédagogies. La suspension des cours en présence de l'hiver 2020 et le virage vers la formation à distance auront permis aux enseignants de développer plus rapidement que prévu leurs compétences numériques.

Pour ce qui est de l'offre de cours en formation à distance, nous avons maintenu l'offre de cours des dernières années en mathématiques et en littérature. Un cours complémentaire, *Le Web pratique-pratique* a été ajouté à l'hiver 2020 et fut très populaire. Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre de l'entente *Cégep virtuel* qui a été conclue avec neuf autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. À noter que la dernière année a aussi permis de mettre en application le cadre de référence de la formation à distance élaboré en 2018-2019. Un bilan de son application aurait dû être fait à la fin de l'année 2019-2020, mais cette analyse est reportée en 2020-2021.

En terminant, le Cégep de Rivière-du-Loup a répondu à un appel de proposition en vue d'offrir le nouveau programme *Techniques de pharmacie* (titre provisoire) à compter de l'automne 2021. Cette démarche est en cohérence avec les orientations de la planification stratégique qui visait à améliorer notre offre de formation et repose sur une démarche de près de 15 ans du Cégep pour voir naître cette formation complémentaire aux fonctions de pharmacien et d'assistant technique en pharmacie. Dans l'éventualité où le Cégep obtiendrait cette autorisation, ce dossier sera un dossier majeur pour la Direction des études et pour le Cégep de Rivière-du-Loup en 2020-2021.

Consortium Groupe Collegia - Formation continue et service aux entreprises

Le consortium des services de formation continue des Cégeps de Rivière-du-Loup, de Matane et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont mis en place un nouveau site web (www.collegia.qc.ca) ainsi qu'un portail actualisé pour les personnes ressources encadrant les parcours de *Reconnaissance des acquis et des compétences* (RAC).

Service aux entreprises

VOLCAN, le Regroupement des services de formation aux entreprises, qui réunit l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), le Cégep de Rivière-du-Loup et le Centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, agit comme une porte d'entrée pour les entreprises et les travailleurs en leur

permettant d'accéder facilement à un large éventail de services et de formations destinées au développement des compétences de la main-d'œuvre. L'identité visuelle de VOLCAN a été dévoilée le 30 octobre 2019 et le site Internet a été mis en ligne 26 février 2020. Le financement de ce projet provient du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Bas-Saint-Laurent.

Programmes crédités

Le Ministère de l'Enseignement supérieur a autorisé le déploiement de l'attestation d'études collégiales en *Écoéducation par la nature*. Cette formation unique au Québec, entièrement développée à Rivière-du-Loup, s'était préalablement donnée en formation sur mesure et continue à susciter beaucoup d'engouement.

L'École des métiers du cinéma et de la vidéo (EMCV), qui comprend trois attestations d'études collégiales en cinéma, célèbre sa dixième année d'existence en 2019-2020. Au cours de cette même année, un nombre record d'étudiants québécois et internationaux ont été inscrits aux trois programmes offerts simultanément pour une première fois durant la même année.

Formation sur mesure

Nous avons collaboré au design pédagogique du microprogramme de formation *Profession Diffuseur* de l'organisme Rideau qui s'est terminée en octobre 2019. L'expertise du Consortium Groupe Collegia en formation à distance a été mis à profit dans ce mandat.

LA GESTION DE NOS RESSOURCES

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a collaboré à la mise en œuvre de la *Politique visant à prévenir les violences à caractère sexuel au Cégep de Rivière-du-Loup*. Encore cette année, plusieurs activités de sensibilisation ont été proposées aux étudiants et aux membres du personnel au moyen de kiosques d'information, de vidéos, de prospectus, etc. Les différentes instances syndicales et l'Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup ont fait un suivi avec leurs membres, en plus de s'assurer que chacun d'eux suive une formation de sensibilisation obligatoire en cette matière.

Pour une seconde année, le Comité de santé globale a poursuivi ses rencontres à propos des améliorations souhaitées dans notre milieu de travail.

La Direction des ressources humaines a dû adapter son plan de travail et mettre de côté ses dossiers de développement au printemps 2020, en raison de la situation de crise engendrée par la pandémie de la COVID-19. Ainsi, tout a été mis en œuvre, dans le respect des conventions collectives de travail, pour favoriser le travail à distance. La Direction des ressources humaines a été très sollicitée pour offrir son soutien aux membres du personnel, redéployer quelques ressources, solutionner certaines situations problématiques et répondre à de nombreux questionnements.

Ressources financières

Un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes nous a permis de conclure un contrat de cinq ans avec une firme d'auditeurs indépendants.

Ressources matérielles : milieu de vie fonctionnel et sécuritaire pour notre communauté collégiale

Depuis le mois de septembre 2019, deux employés réguliers du Cégep ont été embauchés pour assurer la sécurité durant les jours et les heures non ouvrables alors que depuis de nombreuses années, ce service était assuré par une firme externe. En raison de la non-proximité des firmes de sécurité et de la rareté de la main-d'œuvre, nous avons dû adopter ce nouveau modèle qui, nous le constatons, s'avère moins complexe, plus stable et nettement plus efficace.

Exigences légales et réglementaires

En mars 2019, un vaste chantier de révision de l'ensemble de nos règlements, politiques, procédures et directives a été amorcé. Depuis le 1^{er} juillet 2019, nous avons révisé ou créé 19 documents (adoptés au Conseil d'administration ou en Comité de gestion). Les travaux vont s'échelonner jusqu'en juin 2021.

Afin de répondre aux exigences de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor, le Cégep a produit, en décembre 2019, une première mouture du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

Ressources informationnelles (RI)

En novembre 2019, le service de l'informatique a produit deux importants documents : le *Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2021*, lequel était exigé en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, et le *Plan de transformation numérique 2019-2023* qui se décline en trois axes, huit thèmes, neuf objectifs stratégiques et 28 actions, en ligne avec le *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN)*.

La virtualisation des serveurs et des postes de travail était très avancée en fin d'année et se poursuivra en 2020-2021. Évidemment, plusieurs actions au *Plan de transformation numérique* ont été avancées en raison de la pandémie de la COVID-19. Le service de l'informatique a dû réagir de manière rapide et efficace à l'utilisation accrue des technologies de l'information par les membres de la communauté collégiale, enseignement et travail à distance obligent.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2019-2020]

Les Trois Accords pour les 50 ans du Cégep

Le coup d'envoi des festivités du 50^e anniversaire du Cégep a été donné haut et fort le jeudi 29 août avec la présentation du spectacle *Beaucoup de plaisir à la rentrée!* au parc du Campus-et-de-la-Cité. Environ 6 000 personnes ont assisté à ce grand spectacle extérieur gratuit des Trois Accords, présenté avec la collaboration de Rivière-du-Loup en spectacles et de la Ville de Rivière-du-Loup, en partenariat avec les stations CIEL-FM et CIBM-FM. Cette soirée était offerte en guise de témoignage de reconnaissance à la communauté locale, qui s'est battue pour obtenir son Cégep et qui le soutient depuis sa création.



Lors de cette fête en plein cœur de la ville, les spectateurs ont pu déguster en primeur une bière-anniversaire créée en collaboration avec la microbrasserie locale Aux Fous brassant.

Le Cégep a également mis en ligne un site web spécial, à l'adresse <http://50.cegeprdl.ca>. Dans cet espace virtuel mis à jour régulièrement, les gens ont pu se rappeler les moments importants de l'établissement avec une ligne du temps, revisiter son histoire à travers des anecdotes amusantes et découvrir les portraits de diplômés inspirants qui rayonnent dans une foule de domaines.

Nouveau partenariat entre le Cégep de Rivière-du-Loup et le Cégep de Chicoutimi



Le Cégep de Chicoutimi s'associe au Cégep de Rivière-du-Loup afin d'offrir, dès l'automne 2020, le Diplôme d'études collégiales (DEC) en *Gestion et intervention en loisir*. D'une durée de trois ans, le programme sera disponible en formule hybride au Cégep de Chicoutimi grâce à l'expertise du Cégep de Rivière-du-Loup dans le domaine de la formation à distance.

Bien implantée dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis plusieurs années par le Cégep de Rivière-du-Loup, cette formation se donnera maintenant au Cégep de Chicoutimi grâce aux nouvelles technologies de l'information.

Le directeur général du Cégep de Chicoutimi, monsieur André Gobeil, se réjouit de la présentation de ce nouveau programme : « Avec *Gestion et intervention en loisir*, le Cégep de Chicoutimi bénéficie de l'expertise d'un collège d'une autre région pour assurer une formation qui mise sur les nouvelles technologies. Dans ce cas-ci, le Cégep de Rivière-du-Loup nous permet littéralement de bonifier notre offre de formation et c'est la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui en profitera ».

« Le Cégep de Rivière-du-Loup, c'est plus de 50 ans d'expertise en enseignement du loisir, une expertise que notre équipe d'enseignants est fière de pouvoir consacrer à ce projet visant à favoriser l'accès à la formation de technicien en loisir dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », mentionne monsieur René Gingras, directeur général.

Le Cégep dévoile une plaque commémorative en hommage à l'abbé Ronald Landry

Pour marquer le 50^e anniversaire de sa toute première rentrée scolaire, tenue le 9 septembre 1969, le Cégep de Rivière-du-Loup inaugure aujourd'hui sa nouvelle entrée principale. Par la réfection de son passage de la rue Frontenac, l'établissement collégial se tourne vers l'avenir, avec une façade de bois aux lignes modernes et ambitieuses, tout en adressant un clin d'œil à son passé, avec l'installation d'une plaque commémorative en hommage à l'abbé Ronald Landry.



Fondateur du Foyer-Patro et coordonnateur du complexe de la Cité des Jeunes de 1958 à 1968, l'abbé Ronald Landry est reconnu comme l'un des principaux bâtisseurs du Cégep de Rivière-du-Loup. Il a mené une bataille passionnée pour que la ville obtienne son cégep, en 1969. En janvier dernier, le pavillon principal du Cégep a été nommé en souvenir de ce pilier dans le développement de l'éducation et des loisirs communautaires à Rivière-du-Loup, décédé en 2018.

Le Cégep lance un guide pour ceux qui n'aiment pas les guides



Le Cégep de Rivière-du-Loup est fier de lancer son nouveau *Guide des programmes 2020-2021*, réalisé en collaboration avec l'illustrateur Pishier. Cette publication, peu connue du grand public, est l'un des outils principaux de rayonnement du Cégep auprès des futurs étudiants. Principalement destiné aux élèves du secondaire, le Guide circule également auprès des conseillers d'orientation et des parents.

Avec l'utilisation de l'illustration pour ses possibilités créatives et s'appuyant sur une iconographie renouvelée, le Cégep fait le pari qu'une approche plus légère et authentique peut porter ses fruits. Présentant des illustrations ludiques ainsi que des textes plus accrocheurs, le Guide a été conçu avec le souci d'augmenter la rapidité de lecture auprès de la génération ciblée, qui cherche davantage les expériences positives plutôt que l'information dépersonnalisée.

Trophée OTIUM, une diplômée du Cégep récompensée

Lors de la 16^e cérémonie annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui a eu lieu à Laval, la diplômée en *Gestion et intervention en loisir* du Cégep de Rivière-du-Loup originaire de Rimouski, Érica Richard, a reçu le trophée Otium, prix Excellence du volet académique collégial.

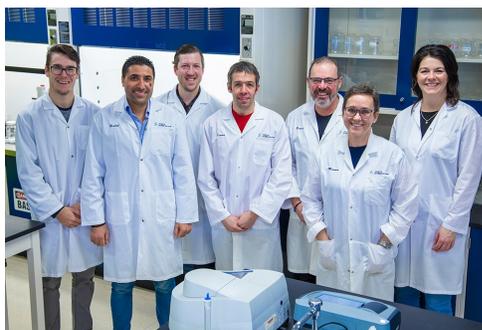


Pour une 5^e année consécutive, le Cégep voit une de ses diplômées remporter cette prestigieuse distinction. Ce prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, reconnaît, aux niveaux collégial et universitaire, une étudiante ou un étudiant qui démontre au cours de ses études un intérêt pour le loisir municipal par ses travaux ou son implication.

Après un stage au Service loisirs, culture et communautaire à la Ville de Rivière-du-Loup, Érica Richard a reçu une opportunité d'emploi dans cette même organisation et y travaille en ce moment à titre de coordonnatrice à la culture. Depuis la fin de ses études, elle a notamment prêté mainforte à la 24^e édition du *Concours intercollégial de sculpture sur neige* et au festival *Vues dans la tête de...* Elle a également élaboré la programmation culturelle de la semaine de relâche et conçu le « Parcours fantôme » du Manoir Fraser, un rallye culturel estival qui allie comédiens et jeux de caches.

4,9 M \$ pour les activités de recherche en environnement du Cégep

Le Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) du Cégep de Rivière-du-Loup a



récemment obtenu des subventions totalisant 4,9 M \$ pour ses projets de recherche. Ce financement concerne plus précisément ses activités en biométhanisation et traitement des eaux. Il permettra d'optimiser les procédés régionaux et de mettre en place une plateforme de biotransformation des matières résiduelles-clés pour la région du Bas-Saint-Laurent.

En premier lieu, le Cégep et son partenaire Biopterre – Centre de développement des bioproduits (Centre collégial de transfert de technologie affilié au Cégep de La Pocatière) peuvent bénéficier d'un appui de taille du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) grâce à un montant de 2 M\$ reçu dans le cadre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté – subventions de renforcement de l'innovation (RI Croissance). Ensuite, la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que plusieurs entreprises de la région ajoutent conjointement une contribution de 1,5 M \$, sous plusieurs formes, destinée au développement de stratégies pour l'amélioration de l'efficacité des procédés de biotransformation. En effet, les entreprises participantes ont des besoins précis en biométhanisation, en traitement des eaux ou encore en traitement de matières résiduelles.

Finalement, afin de consolider ses équipements et ses infrastructures, le Cégep de Rivière-du-Loup a également obtenu un appui financier de 0,575 M \$ respectivement de la Fondation canadienne pour l'innovation et du gouvernement du Québec pour un projet totalisant 1,4 M \$. Celui-ci vise à implanter une plateforme de biotransformation des matières résiduelles et à acquérir des équipements sophistiqués de microbiologie, de biologie moléculaire et d'enzymologie.

L'enseignante Annie Bourgoïn récompensée par l'AQPC

Annie Bourgoïn, enseignante au Département de français, langue et littérature du Cégep de Rivière-du-Loup, a été désignée pour recevoir une mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour la qualité de son travail, son dévouement, son expertise ainsi que son professionnalisme qui contribuent à l'évolution de l'enseignement au collégial.



Lors des dernières années, Annie Bourgoïn a développé des outils stratégiques de lecture et d'écriture afin d'améliorer la littératie de toute la communauté collégiale. En collaboration avec différents enseignants, elle a conçu du matériel pédagogique à la fois spécifique pour certains programmes et plus général pour l'accompagnement de tous les étudiants qui désirent améliorer leur capacité à comprendre et à rédiger des textes. Ces stratégies ont été catégorisées en trois paliers (simple, intermédiaire et complexe) et permettent aux étudiants d'assimiler à leur rythme ces différentes méthodes.

Son désir de favoriser la réussite des étudiants, de donner des ressources concrètes aux enseignants qui souhaitent voir les étudiants progresser et de rendre accessibles ces outils, lui a permis d'obtenir cet honneur. Elle a finalement coanimé des ateliers portant sur ces stratégies lors d'une journée pédagogique au Cégep. On peut constater le fruit de son travail à la bibliothèque du Cégep ou en ligne, à l'adresse www.cegeprdl.ca/bibliotheque.

Un financement pour la transition vers un Bas-Saint-Laurent plus autonome

Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), par l'entremise du *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté*, annoncent un investissement majeur pour favoriser les collaborations en recherche appliquée entre les collèges et la communauté. Le Centre collégial de transfert de technologie du Cégep de Rivière-du-Loup, le LLio, en partenariat avec une dizaine d'organisations et d'individus de la région, se voit ainsi octroyer 360 000 \$ afin de déployer le projet de recherche-action : *Coconstruire une FabRégion : quelles modalités de coordination pour une transition vers un Bas-Saint-Laurent autonome et connecté*.

Le financement obtenu va permettre de poser les premières pierres d'une FabRégion dans le Bas-Saint-Laurent à travers un projet de recherche-action de trois ans ayant quatre objectifs centraux :

- Inscrire officiellement le Bas-Saint-Laurent comme la première FabRégion au Canada;
- Coconstruire un modèle de gouvernance partagée à l'échelle régionale pour piloter la FabRégion en construction;
- Réaliser un portrait du niveau d'autonomie actuel pour définir les cibles réalistes à atteindre à court, moyen et long termes;
- Accélérer le développement de projets territoriaux pour accroître l'autonomie du milieu.

Un comité de pilotage composé de différents acteurs régionaux (élus, chercheurs, citoyens et experts) va guider la réalisation de cette première phase. Basé sur l'expérimentation et les principes de la co-construction, le projet permettra de jeter les bases d'une gouvernance régionale pour assurer le déploiement de l'initiative sur le long terme en favorisant la participation de tous.

Le Cégep termine au premier rang du 30^e Marathon d'écriture de l'Est-du-Québec

Grâce à deux étudiantes en Arts, lettres et communication, le Cégep de Rivière-du-Loup a obtenu les première et deuxième places du 30^e Marathon d'écriture de l'Est-du-Québec qui a eu lieu les 28 et 29 février dernier, à Rimouski.

En effet, Roxanne Lagacé, originaire de Rivière-du-Loup, et Emmy Ouellet, originaire de Saint-Antonin, ont terminé sur les deux plus hautes marches du podium devant Anne-Marie Tremblay-Couture, étudiante en Arts, lettres et communication

- Création littéraire au Cégep de Rimouski. Roxanne Lagacé en était à sa deuxième participation au Marathon d'écriture. L'étudiante, qui désire poursuivre ses études au baccalauréat en études et pratiques littéraires à l'Université Laval, a mentionné qu'elle n'hésiterait pas à revivre cette expérience.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2019-2020, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Cégep : Cégep de Rivière-du-Loup;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Conseil : Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- parties liées : désigne le conjoint (y compris le conjoint de droit commun), un enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun et d'un nouveau conjoint), l'enfant d'un premier lit et l'enfant en tutelle.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent les cégeps, la

Loi sur le ministère du Conseil exécutif et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du présent Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- respecter les orientations, les priorités, les règlements, les politiques et les décisions établis par le Conseil;
- être solidaire des décisions du Conseil et en favoriser l'exécution;
- faire preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte;
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités auxquels il a accepté de participer;
- éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel, ou celui d'un membre de sa famille, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels :

- étant donné le caractère à huis clos des séances du Conseil, l'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque l'administrateur est désigné pour siéger à différents comités. La responsabilité de diffuser les décisions du Conseil, si applicable, revient exclusivement au secrétaire général du Cégep;

- l'administrateur est tenu de signer annuellement un engagement de respect de la confidentialité et de destruction de documents;
- l'administrateur pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- l'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements privilégiés qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'obligation de confidentialité survit malgré la fin du mandat de l'administrateur.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

5.4 Déclaration des opérations entre parties liées :

Annuellement, l'administrateur doit compléter un formulaire de déclaration des opérations entre parties liées conclues ou non dans le cours normal des activités du Cégep. Cette déclaration est exigée par la firme d'auditeurs indépendants du Cégep, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses conformément à la politique en vigueur au Cégep.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou une transaction ou un projet de contrat ou de transaction avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec le Cégep;
- f) la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du Cégep.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.4 Déclarations d'intérêts

Au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au secrétaire général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale. Si le président du Conseil est concerné par le conflit d'intérêts, le vice-président ou le président d'assemblée, en cas d'absence du vice-président, agit de même.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code ou à la loi;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 27 avril 2020.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant des Centres de services scolaires

Yves Mercier, vice-président

Représentante des Universités

Nadia Drapeau

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Maryse Malenfant

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Élyane Côté

Représentantes des parents

Monique Dionne

Véronique Pelletier

Représentants des enseignants

Benoit Blanchet

José Roy

Représentant des professionnels

Pier-David April

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Programmes d'études préuniversitaires

Denis Courbron

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

William Dionne

Programmes d'études préuniversitaires

Vacant

Représentant du personnel de soutien

François Chouinard

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Directeur des études

Jérémie Pouliot, président

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

François Provost, coordonnateur de la formation continue

Marjolaine Veilleux, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoit Gagnon

Vacant

Vacant

Formation technique

Sylvie Lavoie

Annie Pineault

Kévin Thériault

Karine Fortin

Professionnels

Marilyn Nadeau

Pier-David April

Personnel de soutien

Cynthia Ouellet

Étudiants

Miranda Smith

Vacant

Vacant

TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2017-2018	%	2018-2019	%	2019-2020	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	0	0 %	1	0 %	1	0 %
Tremplin DEC	53	6 %	38	6 %	59	6 %
Sous-total :	53	6 %	39	6 %	60	6 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	111	12 %	92	11 %	76	7 %
Baccalauréat international Sc. nature	0	1 %	10	0 %	21	2 %
Sciences humaines	122	12 %	130	12 %	117	12 %
Baccalauréat international Sc. humaines	0	0 %	9	0 %	4	0 %
Arts, lettres et communication	25	4 %	26	2 %	27	3 %
Arts visuels	25	2 %	34	2 %	24	2 %
Sous-total :	283	31 %	301	27 %	269	26 %
<i>Secteur technique</i>						
Soins infirmiers	101	10 %	81	10 %	68	7 %
Soins préhospitaliers d'urgence	112	9 %	121	11 %	126	12 %
Technologie de l'électronique industrielle	32	2 %	47	3 %	40	4 %
Techniques d'éducation à l'enfance	93	10 %	85	9 %	66	7 %
Techniques d'intervention en loisir	102	9 %	98	10 %	94	9 %
Techniques de comptabilité et de gestion	69	7 %	72	7 %	69	7 %
Techniques de l'informatique	38	4 %	52	4 %	50	5 %
Graphisme	83	6 %	89	8 %	92	9 %
Design d'intérieur	38	4 %	52	4 %	54	5 %
Sous-total :	668	62 %	697	66 %	659	65 %
Commandites	13	1 %	10	1 %	30	3 %
TOTAL (enseignement régulier) :	1017	100 %	1047	100 %	1018	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)	23		17	15
Coopérant interculturel				17
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	23	26	24	29
L'Art du montage : cinéma-télé-Web		23		23
Services-conseils en voyage (<i>à distance</i>)	23	27	28	27
Coopérant interculturel (RNA.04)	20	17	17	
Techniques de véhicules électriques (ELC.1A)	8			
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i>	29	31		17
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)	17			
TOTAL	143	124	86	128
École de français	174	188	172	0 COVID-19
Service aux entreprises	226	99	474	280
Reconnaisances des acquis	112	107	119	81
TOTAL (formation continue)	655	518	851	489

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	TOTAL
		%		%	2019-2020	2018-2019
Hors-cadres et cadres	9	56	7	44	16	15
Personnel professionnel	7	24	22	76	29	27
Enseignants permanents	35	40	53	60	88	87
Employés de soutien syndiqués	35	45	42	55	77	71
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	122	38	202	62	324	314
TOTAL	208	39	328	61	536	516

RÉSULTATS FINANCIERS 2019-2020

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2020

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	21 960 718	19 861 892
Formation continue ²	2 611 677	2 534 504
Services auxiliaires	924 290	1 081 472
Total	25 496 685	23 477 858
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	10 972 637	11 136 848
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	9 134 304	8 066 991
Autres charges	3 573 889	3 797 216
Total	23 680 830	23 001 055
Excédent des revenus sur les charges	1 815 855	476 803
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	1 520 023	1 218 394
Excédent des revenus (charges)	1 815 855	476 803
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(99 511)	(175 174)
Autres	-	-
Total	1 716 344	301 629
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	3 236 367	1 520 023
Solde de fonds affecté à des projets ⁶	1 500 000	-
Solde de fonds non affecté à des projets ⁶	1 736 367	1 520 023

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 39 et 41 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2018-2019.

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2020

